

**DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
COMMUNE DE NOTRE DAME DU PRE**

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 OCTOBRE 2021 A 19 HEURES 30**

COMPTE RENDU DE LA SEANCE

PRESENTS : Mrs BERNARDON Paulin, DE BORTOLI Jean-Paul, MONTMAYEUR Boris, RIMBOUD Bruno, ROMANET Joël

Mmes ABONDANCE-POURCEL Jocelyne, ABONDANCE Monique, BOURGEOIS Catherine, ROMANET Marie-Aline, TABRAN Floriane

ABSENT(E) S : Néant

EXCUSE(E) S : GOMBERT Pierre-Alain

SECRETAIRES : ROMANET Marie-Aline

Aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de Covid-19 et pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire du décret n°2020.1262 du 16/10/2020, **il a été décidé, que la séance sera limitée à la présence de 10 personnes dans le public afin d'assurer la sécurité de tous**

ORDRE DU JOUR

Les conseillers approuvent le compte rendu du conseil municipal du 02.09.2021.

Mme La maire et l'ensemble des élus réitèrent leurs condoléances à Augusta GOMBERT et sa famille pour le décès de Raymond GOMBERT.

Mme La maire présente aux élus Mme RIUS Pauline, qui succédera à Emmanuelle au poste de secrétaire de mairie à compter du 18.10.2021.

DOSSIERS D'URBANISME

- **LE SAINT Yann :** Deux DP ont été déposées sur les terrains cadastrés Q 1896 et 1297 situé 613 route de NDPré, les Plaines :
 - une pour la rénovation de la terrasse existante avec mise aux normes des escaliers
 - une pour la réfection des murets existants bordant sa propriété Le premier muret se trouve en bordure n'excédera pas 50 cm de haut et sera réalisé en béton. Le deuxième muret séparant les parcelles Q 1896 et 1970 (propriété de Mr TERRAZ Jean-Noël) n'excédera pas 2m de hauteur avec l'apport d'un remblai pour reconstituer une terrasse végétale.

Après étude par la commission communale d'urbanisme, ces dossiers ont reçu un avis favorable. Cependant, concernant le deuxième dossier, un avis a été sollicité auprès de la MTD compte tenu du fait que ce muret se trouve en bordure de RD 88. Un rendez-vous est prévu le 22.10.2021. Si la MTD ne soulève aucune objection sur le projet, ce dernier sera validé.

AVIS SUR L'ENQUETE PUBLIQUE PORTANT SUR LA DEMANDE DE LA CMSE (ex CMCA) POUR LE RENOUELEMENT ET LA MODIFICATION DE L'EXPLOITATION DE LA CARRIERE DE VILLETTE.

Mme La Maire expose que la société CMSE (ex CMCA) a déposé en Préfecture une demande d'autorisation pour le renouvellement d'autorisation d'exploitation avec modification des conditions d'exploitation de la carrière de Villette et installations des traitements, commune d'AIME LA PLAGNE pour une durée de 30 ans. La demande d'autorisation a été soumise à enquête publique du 13 septembre au 15 octobre 2021. Le périmètre de l'enquête était étendu autour de la carrière englobant les communes de NOTRE DAME DU PRE et de SAINT MARCEL. Le dossier et le registre d'enquête étaient disponibles à l'accueil de la Mairie D'AIME LA PLAGNE (description du projet sur le site de la préfecture (www.savoie.gouv.fr/politiques-publiques/environnement-risques-naturels-et-technologiques) Un commissaire enquêteur a été désigné et a siégé à la Mairie D'AIME LA PLAGNE.

Mmes ABONDANCE-POURCEL Jocelyne et BOURGEOIS Catherine ont été reçues avec d'autres élus des communes avoisinantes à la salle polyvalente de MACOT LA PLAGNE et ont assisté à une réunion de présentation par la CMSE.

Mme la maire expose que la poursuite de l'activité aura des conséquences mineures sur le plan communal (tirs de mine, alternat de circulation sur la RN 90 hors week-ends et saison hivernale).

Cependant cette poursuite d'activité permettra de consolider un éperon rocheux menaçant de s'effondrer, de supprimer une poche de schiste noir inexploitable et permettra de récupérer les remblais des entreprises du secteur, sans oublier l'impact sur l'emploi et l'activité économique de la vallée. Mme La Maire invite le Conseil Municipal à formuler un avis sur ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité donne un avis favorable à la demande d'autorisation déposée par la société CMSE pour le renouvellement d'autorisation d'exploitation avec modification des conditions d'exploitation de la carrière de Villette et installations des traitements, commune d'AIME LA PLAGNE pour une durée de 30 ans.

Délibération n° 2021.47

DECISION MODIFICATIVE N° 2 – BP COMMUNAL

Mme la maire explique que lors de l'établissement du budget 2021, le compte 6541 n'a pas assez été approvisionné. Il convient de prendre la décision modificative suivante :

Fonctionnement			
DEPENSES		RECETTES	
6574	- 340.00		
6541	+ 340.00		
TOTAL	0.00	TOTAL	0.00

Après avoir délibéré, le Conseil accepte à l'unanimité les rectifications mentionnées ci-dessus.

Délibération n° 2021.38

ADMISSION EN NON VALEUR D'UNE CREANCE IRRECOUVRABLE DE 2013 SUR LE BP DE COMMUNAL

Mme La maire explique qu'une créance de 2013 sur un séjour au camping par la mairie d'ALFORTVILLE reste impayée et ce malgré les poursuites engagées par la Trésorerie. Qu'afin d'épurer cette créance d'un montant de 333.00 €, il convient de l'admettre en non-valeur.

Les membres du conseil acceptent à l'unanimité d'admettre en non-valeur la créance de la mairie d'ALFORTVILLE pour un montant global de 333.00 €

Délibération n° 2020.39

APPROBATION DU PV DE RECONNAISSANCE PREALABLE A LA RESTRUCTURATION DE LA FORET COMMUNALE ET DEMANDE D'APPLICATION DU REGIME FORESTIER

Mme la Maire présente au Conseil Municipal le projet de demande d'application du Régime Forestier sur les parcelles énumérées dans le tableau suivant, situées sur le territoire communal de NOTRE DAME DU PRE

Section	n° Plan	Adresse (lieu-dit)	Contenance totale de la parcelle (ha)	Surface relevant du régime forestier (ha)
F	1	les grands bois	65,55 00	58,90 76
F	2	les grands bois	14,25 00	14,25 00
K	14	bois banni	57,68 75	56,03 75
K	15	bois banni	5,79 10	4,64 10
K	16	bois banni	3,40 50	3,40 50
K	17	bois banni	99,62 00	99,62 00
K	18	bois banni	23,44 00	23,44 00
K	21	bois des almands	7,87 00	7,87 00

K	22	bois des almands	0,25 35	0,02 50
K	23	bois des almands	0,07 30	0,07 30
K	24	bois des almands	0,01 10	0,01 10
K	25	bois des almands	0,01 40	0,01 40
K	26	côtes de nays	7,03 50	1,65 00
K	27	les nants	42,60 60	30,72 50
K	54	bois des almands	43,94 20	9,70 00
M	5	bois rené	13,36 00	13,36 00
M	8	les échasses	33,35 50	33,35 50
M	15	prampooz	2,49 20	2,49 20
M	17	prampooz	27,45 65	26,82 45
M	18	prampooz	0,05 25	0,05 25
M	19	prampooz	1,40 66	1,40 66
M	20	prampooz	0,02 75	0,02 75
M	21	prampooz	0,24 00	0,24 00
M	22	prampooz	0,00 90	0,00 90
M	23	prampooz	1,28 00	0,55 50
M	24	prampooz	1,13 60	1,13 60
M	25	prampooz	0,17 00	0,17 00
M	26	le sapey	38,75 00	38,75 00
M	27	le leche	20,90 00	20,90 00
M	28	le leche	23,01 30	23,01 30
N	26	les routes	0,01 50	0,01 50
N	27	les routes	0,00 94	0,00 94
N	28	les routes	3,10 50	3,10 50
N	143	la fromentière	3,47 80	3,47 80
N	179	les routes	0,00 06	0,00 06
O	1	les grands bois	0,28 70	0,28 70
O	2	les grands bois	8,06 10	8,06 10
O	3	bois banni	0,08 50	0,08 50
O	4	bois banni	1,96 90	1,96 90
O	5	bois banni	2,73 60	2,73 60
O	6	bois banni	57,61 30	57,61 30
O	7	la cochette	0,10 40	0,10 40
O	8	la cochette	0,40 80	0,40 80
O	9	la cochette	18,13 50	18,13 50
O	10	la cochette	0,90 30	0,90 30
O	11	la cochette	20,59 00	20,59 00
O	12	combe Lambert	0,36 40	0,36 40
O	139	combe Lambert	0,06 25	0,06 25
O	140	combe Lambert	0,62 30	0,62 30
P	26	combe Lambert	0,67 70	0,67 70
P	59	champachard	2,18 50	2,18 50
P	68	champachard	0,33 50	0,33 50
P	91	le folliet	0,28 00	0,28 00
P	128	le folliet	0,57 50	0,57 50
P	194	champachard	0,02 20	0,02 20
P	195	champachard	12,26 80	12,26 80
P	196	le crey	0,58 10	0,58 10

Q	518	le crey	0,32 50	0,32 50
Q	519	le crey	0,55 70	0,55 70
Q	520	le crey	3,38 50	3,10 20
ZE	103	le crey	2,03 75	2,03 75
ZH	145	le clapet	0,54 85	0,54 85
ZO	138	le clapet	0,38 20	0,38 20
ZO	139	le clapet	1,89 20	1,89 20
ZO	150	sous le clapet	0,05 00	0,05 00
ZS	60	sous le clapet	1,53 50	1,53 50
ZS	62	sous le clapet	0,02 74	0,02 74
ZS	63	le franey	0,00 37	0,00 37
ZS	64	le cretet de prav.....	0,59 50	0,59 50
ZS	97	le plan de la croix	0,29 95	0,23 90
ZT	110	les foyères	0,00 70	0,00 70
ZT	111	le plan de la croix	0,05 20	0,05 20
ZT	158	lorgere	0,08 85	0,08 85
ZT	160	les échelettes	1,28 80	1,28 80
ZT	178	les échelettes	0,52 60	0,52 60
ZT	233	les échelettes	0,64 20	0,64 20
ZV	108	les échelettes	0,14 40	0,14 40
ZV	109	en cochet	0,37 70	0,37 70
ZV	133	en cochet	0,11 95	0,11 95
ZV	156	les fontanettes	0,43 40	0,43 40
ZV	157	les fontanettes	0,18 06	0,18 06
ZV	158	Combefort	0,33 70	0,33 70
ZV	159	pierre blanche	0,08 90	0,08 90
ZW	131	chainaz	0,02 00	0,02 00
ZW	132	chainaz	0,31 10	0,31 10
ZW	133	champ Bergeon	0,02 95	0,02 95
ZW	150	champ Bergeon	0,17 20	0,17 20
ZX	121	champ Bergeon	2,49 50	2,49 50
Contenance totale de la Forêt			689, 61 73	626, 73 79

Le régime forestier est un outil réglementaire mis à disposition des collectivités propriétaires de forêt, leur permettant de valoriser leur patrimoine forestier en mettant en œuvre une gestion durable et multifonctionnelle.

Cette opération est souhaitée dans le but de garantir une conservation et une valorisation durable du patrimoine forestier communal.

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le projet et demande à Madame la Maire de le présenter à l'Office National des Forêts, service instructeur du dossier, en vue de la prise d'un arrêté pour application du Régime Forestier, conformément aux dispositions du Code Forestier.

Délibération n° 2021.40.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FDEC – PROGRAMMATION 2022

Après consultation auprès des élus, Mme la Maire informe de plusieurs projets susceptibles d'être éligibles au titre des aides du Conseil Départemental dans le cadre de différents fonds d'aides aux Collectivités comme le FDEC ainsi qu'auprès du Conseil Régional.

Mme La Maire propose que des demandes d'aides financières soient déposées pour les projets suivants : Travaux d'enrobés, Réfection de la peinture du toit de l'Eglise, remplacement de la

chaudière fioul de la maison forestière, rénovation complète de l'aire de jeux des Plaines, réalisation d'un nouveau colombarium.

D'autres dossiers comme la rénovation énergétique du bâtiment salle polyvalente et appartements des Plaines ou le désenclavement du quartier de Chantemerle devront être préparés (administrativement, financièrement et techniquement) en 2022 pour une réalisation éventuelle en 2023

Le conseil municipal vote à l'unanimité le dépôt des dossiers auprès du Conseil Départemental et du Conseil Régional afin de solliciter des subventions les plus élevées possibles – programmation 2022.
Délibération n° 20210.41 & 2021.42

PARTICIPATION AU FEU D'ARTIFICE

Madame la maire rappelle que tous les ans, l'auberge La Fruitière organise un feu d'artifice le 14 juillet. La SARL NDDP sollicite une participation financière communale représentant 1/3 de la facture (les 2/3 restants étant pris en charge par le club des sports et l'auberge communale).

Pour les années à venir, il sera demandé à GUETTE Grégory, le gérant de déposer sa demande au mois de juin pour une prise en charge éventuelle de la facture après l'évènement.

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité de participer financièrement aux dépenses liées à l'organisation du feu d'artifice par la SARL NDDP à hauteur de 1/3 TTC de la facture soit une somme arrondie à 200 €

Délibération n° 2021.43.

ATTRIBUTION DE SUBVENTION LORS DE L'ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE

Mme La mairie présente une demande d'une habitante de la commune qui sollicite l'attribution d'une subvention pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique (VAE). Mme La maire rappelle que des subventions communales peuvent être versées pour ce type d'équipement. Les grosses agglomérations (Paris, Marseille, Lyon, Toulouse etc etc) ont mis en place cette aide qui peut être complétée par une aide régionale et nationale sous certaines conditions. En Tarentaise, cette aide est pour l'instant rarissime.

Mme la maire sollicite donc les élus afin de savoir si la commune souhaite subventionner de type d'acquisition et d'en déterminer le montant et les conditions d'attribution.

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé, pour le moment, de ne pas attribuer de subvention pour l'acquisition de VAE ou vélos classiques.

Délibération n°2021.44

CREATION D'UN POSTE D'AGENT DE MAITRISE ET D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPALE DE 1ERE CLASSE NON PERMANENT

Mme La Maire rappelle que la collectivité doit recruter plusieurs agents suite à des départs volontaires ou des mutations.

Emmanuelle PONTIER, secrétaire de maire qui a sollicité sa mutation sera remplacée par Pauline RIUS. Elles travailleront en « doublon » à compter du 18.10 jusqu'au 09.11.2021.

Olivier MILLAN, adjoint technique a été remplacé par Maxime MITOIRE depuis le 07.09.2021.

- Domaine technique :

Compte tenu de la charge de travail importante, il a été décidé d'embaucher un deuxième agent soit en contractuel soit par mutation. Deux candidatures sont actuellement à l'étude une par un recrutement sous contrat de 12 mois renouvelable et une par voie de mutation.

Pour cette dernière, le candidat est au grade d'agent de maitrise dans sa collectivité d'origine et sollicite un recrutement par mutation sur le même grade. Ce poste n'étant pas existant et dans l'hypothèse que sa candidature serait retenue, il convient de créer le poste d'agent de maitrise

- Domaine administratif :

Afin d'aider, de former et d'accompagner Pauline RIUS dans sa fonction de secrétaire de mairie, la collectivité a la possibilité de pouvoir créer un poste d'adjoint administratif non permanent à raison de 5

heures hebdomadaires pour une durée maximum de 12 mois. Emmanuelle PONTIER pourrait être recrutée sur ce poste au même grade qu'elle occupe actuellement en sa qualité de secrétaire de mairie en complément de l'emploi qu'elle va occuper à la COVA. Afin de permettre ce recrutement, il convient de créer un poste d'adjoint administratif principal de 1^{er} classe non permanent à temps non complet.

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal accepte la création d'un poste d'agent de maitrise, d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe non permanent à temps non complet et autorise Mme la Maire à signer tous documents afférents à ces créations de poste et à mettre à jour le tableau des effectifs de la collectivité.

Délibérations n° 2021.45 & 2021.46

QUESTIONS DIVERSES

- Recrutement sapeurs-pompiers volontaires : Sous l'impulsion du Cdt BELLENGIER et de Maryse ROMANET, Cheffe du CPI de la commune, une opération « test » de recrutement de sapeurs-pompiers a été mise en place sur le territoire communal pour être développé sur le plan national si cette dernière fonctionne. Sept candidats ont participé aux tests sportifs. Cette initiative doit être saluée et un remerciement particulier aux participants.
- Cérémonie commémorative du 11 novembre : elle aura lieu au monument aux morts du chef-lieu le Jeudi 11.11.2021 à 17 h 00 en présence des anciens combattants de la commune, du Cdt BELLENGIER, de ROMANET Maryse pour une remise de médailles et présentation des futurs nouveaux sapeurs-pompiers et avec la participation des enfants de la commune.
- Colis seniors : Compte tenu de la situation encore fragile de la pandémie, il a été décidé que cette année encore, il n'y aurait pas d'après-midi récréative pour les seniors de la commune. Cependant, les habituels colis gourmands seront distribués aux bénéficiaires. Cette année, ces derniers seront confectionnés par le supermarché Casino de Moutiers
- Carte de vœux : La commune va proposer, par les biais de l'APE, de faire participer les enfants de la commune à la réalisation des cartes de vœux. Les cartes seront imprimées avec le texte des élus et décorées par des dessins, coloriages, collages des enfants.
- Devis Véolia : L'entreprise a adressé un devis pour l'installation, sur la STEP du chef-lieu, d'une vanne permettant de noyer les roseaux pour éradiquer les mauvaises herbes Ce dernier s'élève à 1290 € TTC. Joël ROMANET explique qu'actuellement en l'absence de cette vanne, la manipulation est compliquée et qu'il est impossible de réguler le débit ce qui entraîne un apport d'eau trop important d'un seul coup. Il a été décidé d'accepter ce devis afin que les travaux soient effectués cet automne pour un fonctionnement au printemps 2022.
- TVI : Depuis quelques années, la collectivité faisait appel à cet organisme pour le déneigement et le fauchage des chemins communaux sur les Plaines. Pour cet hiver, TVI informe la commune qu'elle ne pourra assurer cette mission compte tenu d'un encadrement insuffisant. Ces dernières pourront vraisemblablement être effectuées par les agents communaux compte tenu de la décision de recruter 2 adjoints techniques.
- ROMANET Bernard : Les élus tiennent encore à remercier chaleureusement Bernard ROMANET qui effectue bénévolement, un travail remarquable de débroussaillage sur le village des Plaines.
Il a d'ailleurs nettoyé une surface importante de terrains situés au sommet du village des Plaines. Il convient d'évacuer les branches et la collectivité a donc décidé d'organiser une journée citoyenne le 6 novembre 2021. Un appel aux bonnes volontés est donc lancé pour toutes les personnes qui souhaiteraient participer à cette bonne action. Rendez-vous à 8 h 00 place de retournement aux Plaines muni des gants, cordes, fourches etc etc. Merci d'avance
- Entretien camping : Lors du dernier conseil municipal, une remarque avait été soulevée par plusieurs élus quant à l'entretien du camping. Mr BRUHAT souhaite que soit publié sa réponse que vous trouverez ci-dessous :
« Bonjour Madame le Maire,
J'ai été alerté d'une remarque de conseillers s'interrogeant sur « un manque d'entretien du camping ». Cette remarque figure au compte rendu du CM de septembre.
Je suis pour le moins surpris/interpelé par cette affirmation.
Il est à noter que :
-Le camping est classé "aire naturelle de pleine nature",
-Nous sommes engagés depuis le début dans une démarche de tonte raisonnée durant la saison, et fort logiquement seulement les espaces le nécessitant (allées, accès, parking) sont tondus, cela

permet à la flore et à la faune d'évoluer naturellement (nous n'avons jamais eu autant de fleurs, papillons, sauterelles) et les clients en sont forts heureux/satisfait. La tonte et le débroussaillage sont donc organisés dès que nécessaire et plusieurs fois cette saison.

-Nous assumons régulièrement aussi l'entretien du bas de voies d'escalade (qui ne sont pas dans notre périmètre) afin que le site reste propre.

-Des poneys et bientôt des chevaux (comme l'année dernière) assure un entretien naturel et efficace des autres espaces !

-Habituellement les vaches séjournent sur la prairie du bas avant de se rendre à l'alpage. Cette année cela n'a pas été possible et au final cela est plutôt bénéfique puisque les premiers à en bénéficier sont les campeurs pour qui cela est plus confortable.

Néanmoins sensible à cette remarque d'élus, nous allons entamer une démarche de sondage auprès de nos clients pour recevoir leur avis et voir ce qui peut/doit être amélioré. Nous allons donc publier dès aujourd'hui un post sur Facebook pour recueillir des retours de personnes ayant séjournés au camping. Je ne manquerai de vous faire un retour sur le sujet. N'hésitez pas à reprendre ce post sur la page de la commune.

Enfin, et comme d'habitude, nous nous tenons à la disposition des élus pour faire un point en face à face dans un but d'améliorer la situation et envisager les actions correctives.

Pour finir, le camping est noté 4,8/5 sur 45 avis google, et 5/5 sur 12 avis Facebook et nous n'avons jamais eu de commentaires défavorables. Depuis la prise en charge du camping les tarifs ont été divisés par deux, et la fréquentation a plus que doublé. De très nombreux clients reviennent d'année en année et nous en sommes particulièrement fiers.

Je sollicite enfin de votre bienveillance et de celle des élus que cette réponse figure au CR du prochain conseil qui est affiché dans le village et publier sur le site internet.

Je vous prie de croire, Madame le Maire, en mes sentiments les plus respectueux.

Bien à vous

Cdlt Isabelle & Eddy »

- *AACM : L'Association Animations Cœur des Montagnes implantée à Moutiers propose une multitude d'activités à destination des enfants et Parents ainsi que des aides destinées aux personnes en difficulté dans l'apprentissage de la lecture et l'écriture. Cette association recherche activement des bénévoles tant pour intégrer le bureau de l'association que pour animer les activités.*
- *Route de chantemerle : L'étude de ce dossier va être repris afin d'étudier avec tous les propriétaires ce qu'il serait possible de réaliser.*
- *Détonation Les Plaines : Il a été rapporté que de fortes détonations ont été entendues le 02.10.2021 sur le secteur du « Buisson » aux Plaines. Des explications vont être sollicitées auprès de l'ACCA de la Commune.*
- *Conseil d'école de Longefoy : Marie-Aline ROMANET, informe les élus que l'effectif de l'école de Longefoy est en baisse inquiétante et que la prochaine rentrée risque de voir fermer une classe puisque l'effectif sera de 47 élèves alors qu'il faudrait qu'il soit de 55. Elle précise également qu'une classe de découverte va être organisée en mai 2022 et que la collectivité va être sollicitée pour le versement d'une subvention.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée.

Les délibérations mentionnées dans ce compte rendu sont consultables en mairie